2019/feuillet no

### RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE de THANVILLÉ

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 février 2019

L'an 2019, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Thanvillé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis ADRIAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 février 2019.

Conseillers élus: 15

Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 11 **Présents** 

Mesdames Monique AUBRY, Sandra DURAND.

Messieurs Alain BIEHLER, Patrick BUHL,

Claude GARRÉ, Michel HISSLER,

Hubert JAEGER, Denis MESCHBERGER,

Patrick PFEIFFER, Sylvain SCHMITT

Excusés

Monsieur Armand BAUER qui donne procuration à Monsieur Claude GARRÉ, Monsieur Clément WENDLING qui donne procuration à Monsieur

Patrick BUHL.

Madame Anne Marie BALTHAZARD

**Absents** 

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
- 2) Compte administratif 2018
- 3) Compte de gestion du receveur municipal
- 4) Affectation du résultat
- 5) Achat de vasques à fleurs
- 6) Divers

# 2019-1-1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.

### 2019-1-2. Compte administratif 2018

L'adjoint Claude GARRÉ présente au Conseil Municipal le compte administratif arrêté par le Maire pour l'exercice 2018.

Il lui communique également les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil Municipal sous la présidence de l'adjoint Claude GARRÉ et en l'absence du Maire,

après en avoir procédé à la vérification des comptes administratifs présentés ainsi que des diverses pièces comptables et après en avoir délibéré et avoir voté à main levée,

## - approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

	Investissement	Fonctionnement	Solde
RECETTES			
Prévisions budgétaires	475 394,04	342 372,86	
Titres de recettes émis	340 037,73	362 606,95	
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires	475 394,04	342 372,86	
Mandats émis	195 309,69	304 215,27	
RÉSULTAT	144 728,04	58 391,68	203 119,72
RÉSULTAT REPORTÉ	-128 362,28	155 885,14	27 522,86
Part Affectée à l'Investissement		138 62.28	
RÉSULTAT CUMULÉ	16.265.76	76014.54	200 500 00
RESULTAT CUMULE	16 365,76	76 214,54	892 580,30
Reste à réaliser – Recettes			
Reste à réaliser – Dépenses			
RÉSULTAT	16 365,76	76 214,54	892 580,30

## 2018-1-3. Compte de gestion du receveur municipal

- après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
- 2 Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal DÉCLARE,

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2019-1-4. Affectation du résultat

Après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

### Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente les résultats cumulés suivants :

- un excédent d'exploitation :

76 214,54 €

- un excédent d'investissement :

16 365,76 €

Report de fonctionnement :

76 214,54 €

### 2019-1-5. Achat de vasques à fleurs

Monsieur le Maire propose l'achat de vasques à fleurs qui seront fixés sur les poteaux de l'éclairage public rue de l'Eglise. Il indique que la somme nécessaire sera prévue et proposée lors du budget primitif 2019.

## Après avoir délibérer le Conseil Municipal

- Prend acte
- Décide du projet
- Autorise le Maire à signer le devis

#### 2019-1-6. Divers

- Le Maire rappelle le suivi des divers travaux d'urbanisme en cours ;
- Précise que la contribution pour l'extension du réseau public d'électricité s'élève à 2719.72€ TTC.
- Présente le planning des différentes réunions à venir.

POUR COPIE CONFORME Thanvillé, le 21 février 2019

Le Maire, Francis ADRIAN

